

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Règles d'utilisation des équipements et de fréquentation**

La structure « Espace Jeunes » fonctionne toute l'année durant les périodes scolaires en « accueil libre » :

- [Le mercredi de 12h00 à 18h30](#)
- [Le vendredi de 21h00 à 23h30](#)
- [Le samedi de 14h00 à 18h00](#)

Pour qu'un utilisateur mineur ou majeur puisse avoir accès à la structure et ses équipements, il doit être à jour des formalités administratives suivantes :

- ✓ Compléter un dossier d'inscription
- ✓ Fournir un numéro de Sécurité Sociale
- ✓ Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ Fournir une photo d'identité
- ✓ S'acquitter de la cotisation de 2 € pour l'année civile en cours

### Il est strictement interdit :

- De fumer à l'intérieur de la structure.
- De consommer de l'alcool sur la structure et ses abords (city stade y compris).
- De manquer de respect à l'équipe d'animation ou toutes autres personnes présentes sur la structure et ses abords.
- D'utiliser motos, vélos, cyclomoteurs, skates ou rollers sur les abords de la structure (allées, terrasses, city stade, espaces verts).
- De dégrader ou de détériorer les équipements et matériels mis à disposition à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure.
- De fréquenter la structure sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances psychoactives illicites.
- D'adopter une attitude agressive ou un comportement dangereux.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'interdire l'accès à la structure à une personne qui manquerait à ces règles.

## **Charte du bon utilisateur**

### **Le registre de présence :**

Chaque utilisateur qui arrive sur la structure doit inscrire son nom, prénom et âge dans le cahier de présences journalières et y indiquer le nombre d'heures approximatif de sa présence sur la journée dans les locaux (ces données doivent être lisibles).

Afin que les temps d'accueil proposés se déroulent dans de bonnes conditions et afin que chacun puisse trouver sa place dans ce lieu :

Il est demandé à chacun d'avoir un comportement respectueux vis-à-vis des personnes, des lieux et des équipements.

### **Les sorties organisées sur l'extérieur :**

Pour participer à une sortie il est obligatoire au préalable de s'y être inscrit et :

- De compléter et fournir une autorisation parentale pour les mineurs (les majeurs pouvant le faire sur place)
- De s'acquitter de la participation financière demandée.

Les participations financières doivent être réglées auprès des animateurs obligatoirement avant la date de la sortie.

L'annulation non justifiée d'une inscription à une sortie ou à une activité ne permet pas son remboursement.

## **Règles d'utilisation des équipements de l'Espace Jeunes**

Le city stade : Cet équipement est accessible aux publics durant les temps d'ouverture de l'Espace Jeunes.

L'utilisation en dehors des heures d'ouverture est faite sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Il y est strictement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool ou autres substances, d'y faire pénétrer les motos, vélos, skates, rollers...

Tout utilisateur devra veiller au respect du voisinage (nuisances sonores) et du lieu (propreté et dégradation).

Le billard : Pour l'utiliser, il faut en demander l'autorisation aux animateurs.

Il est interdit d'y poser des boissons, de sortir les queues de billard à l'extérieur de la structure.

Chaque joueur est tenu responsable des éventuelles détériorations causées ; celui-ci devra donc être assuré et avoir fourni un justificatif le précisant.

**Le baby-foot** : Son utilisation est libre mais il faut veiller à son respect ; c'est un équipement fragile : il ne faut donc pas s'appuyer sur les barres, taper dessus ou chahuter autour.

**Les matériels audio et vidéo** : ils sont utilisables sur demande auprès des animateurs. La chaîne HI-FI est en accès libre, tant qu'elle ne devient pas une nuisance sonore.

**La buvette** : Pour obtenir une boisson ou autres (café, barres chocolatées, etc.) il faut faire une demande auprès des animateurs. L'alcool est strictement interdit sur la structure.

**Le Studio** : Le « studio » ou local d'enregistrement est accessible aux jeunes sur demande et sur réservation. L'utilisation de cet équipement ne peut se faire qu'en présence d'un animateur.

**Tout utilisateur ne respectant pas ces règles, pourra se voir interdire l'accès aux équipements et à la structure.**

## Horaires d'ouverture et de fonctionnement

### En périodes scolaires :

	9h00	12h00	13h00	13h30	14h00	16h30	18h00	18h30	21h00	23h30
<b>Lundi</b>										
<b>Mardi</b>	Administratif / Permanence					Administratif / Permanence	Atelier La Bande des Savants			
<b>Mercredi</b>		"Accueil libre" la K'Fêt			"Accueil libre" 11/17 ans					
<b>Jeudi</b>	Administratif / Permanence					Administratif / Permanence	Atelier La Bande des Savants			
<b>Vendredi</b>			Paroles d'ados Collège		Administratif / Permanence	Atelier Pass'Ados			"Accueil libre" 16/25 ans	
<b>Samedi</b>					"Accueil libre" 12/25 ans					

### En périodes de vacances scolaires :

➔ Accueil de loisirs « Club'Ados » et « Sports Vacances » du Lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

Pour acceptation, le : .....

Signatures :

**Les Parents**

**L'Utilisateur**